

Présents :

Equipe Enseignante : Mr Ravaud, Mme Chevalier, Mme Bailly, Mr Lanoue, Mme Schweickert, Mme Serra, Mme Boniface, Mme Chartrain, Mme Langlois, Mme Cardon, Mme Augusto, Mme Lucas, Mr Ozanne, Mme Valem.

Représentants des Parents d'Elèves : Mme Le Flohic, Mme Machado, Mme Gillier, Mr Eve, Mme Nicaise, Mme Bitaudeau, Mme Humbertclaude, Mme Ahssaïni, Mme Rabat-Alloux, Mme Mathieu.

Représentants de la Mairie : Mr Machut (Conseiller municipal), Mme Flobert (responsable de l'interclasse)

Absents excusés : Mr Joubert (Maire), Mme Letessier (Service scolaire), Mme Seron (PE), Mme Dumas (GPIM), Mme Fredigo (GPIM), Mme Alves (GPIM)

En préambule, Mr Joubert s'est excusé de ne pouvoir assister au conseil d'école.

Vie de l'école**1. Présentation de l'équipe enseignante et des parents élus au Conseil d'Ecole.**

Mme Augusto assurera l'intérim de direction en cas d'absence de Mr Ravaud.

2. Bilan de la rentrée et effectifs des classes.

	Niveau	Enseignant(s)		Effectifs	
1	CP A	Mme CHEVALIER		23	CP : 58
2	CP B	Mme BAILLY		22	
3	CP	Mr LANOUE	19	13	CE1 : 58
	CE1			6	
4	CE1 A	Mme SCHWEICKERT		26	CE2 : 88
5	CE1 B	Mme SERON		26	
6	CE2 A	Mme SERRA		26	CE2 : 88
7	CE2 B	Mme BONIFACE		25	
8	CE2 C	Mme CHARTRAIN		25	CM1 : 67
9	CE2	Mme LANGLOIS	23	12	
	CM1			11	
10	CM1 A	Mme CARDON / Mr RAVAUD		28	CM 2 : 59
11	CM1 B	Mme AUGUSTO		28	
12	CM2 B	Mme LUCAS		29	CM 2 : 59
13	CM2 B	Mr OZANNE		30	
TOTAL				330	

La rentrée scolaire s'est bien déroulée.

3. Projet d'école 2014 - 2015.

Dans l'attente des nouveaux programmes, l'équipe enseignante a fait un avenant au projet d'école 2013-2014.

3.1. **Fiche action n°1** : Écouter, dire et lire pour écrire.

- Gazette de l'école : il y aura deux parutions cette année (janvier et juin 2015). Pour chaque tirage, il y aura un exemplaire par famille.
- Rallye Français : Mercredi 14 janvier 2015, de 9h00 à 11h30. Les ateliers seront communs aux classes de même niveau. Les élèves seront répartis par groupes qui circuleront dans les classes.
- Festival du livre : Le festival aura lieu du 02 au 06 février 2015. La vente aura lieu le jeudi 05 pour les classes du cycle 2 et le vendredi 06 pour les classes du cycle 3. Les parents d'élèves seront sollicités pour encadrer les ventes.

3.2. **Fiche action n°2** : lire pour comprendre, comprendre pour résoudre.

- Rallye mathématiques : Mercredi 21 janvier 2015 de 9h00 à 11h30. Même organisation que le rallye de français.
- Toutes les classes participeront au rallye mathématiques départemental «Math Essonne 2015 ».

3.3. **Fiche action n°3** : Faire de nos élèves des citoyens responsables

- Les Élection des délégués se sont déroulées durant la semaine du 06 au 10 octobre 2014. Les réunions sont programmées comme suit :
 - Mardi 18 novembre 2014 à 11h00.
 - Mardi 03 février 2015 à 11h00.

La programmation des réunions sera réactualisée en fonction des thèmes qui seront retenus.

- Prévention routière : Les enseignants des classes de CE2, CM1 et CM2 organiseront l'activité « prévention routière » en autonomie. Mr Ravaud a fait la demande de matériel auprès de la MAIF.
Période à confirmer : du lundi 11 au vendredi 22 mai 2015.
Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 seront invités à venir à l'école avec leur vélo et les parents seront sollicités pour encadrer cette activité.
- Piscine : Les élèves de CP, CE1 et CM2 iront à la piscine de la Norville.
- Le Cross de Marolles a eu lieu le lundi 13 octobre 2014. La journée s'est très bien déroulée. Les enfants et les enseignants regrettent le manque de festivité de cette rencontre.
- Projet commun à toutes les classes « Autour de la grande guerre » :
 - Visite de l'exposition proposée par l'association « Histoire et patrimoine ».
 - Sortie commune au musée de la Grande Guerre à Meaux.Les dates ne sont pas encore arrêtées.

La réponse de la mairie ayant été trop tardive, il n'a pas été possible de mettre en place une chorale d'enfants pour les cérémonies du 11 novembre. D'autre part, Mr Ravaud ne prendra plus en charge la chorale du 8 mai.

- Olympiades 2015 : les olympiades (Organisation d'ateliers et de jeux à caractères sportifs) auront lieu le lundi 29 juin 2015 sur le stade. Chaque classe organisera un jeu. Les parents seront sollicités pour assurer l'encadrement des groupes d'élèves.
- Dans le cadre de la liaison maternelle - élémentaire, une matinée de jeux d'orientation sera organisée le mercredi 01 juillet 2015 pour les classes de GS, de CP et de CE1.

3.4. **Fiche action n°4** : Education artistique et culturelle

- Ecole et Cinéma : Toutes les classes l'école sont inscrites au dispositif départemental. Les enfants visionneront trois films cette année :

	Cycle 2	Cycle 3
Film 1 ^{er} trimestre	Alice Jan Svankmajer	Little bird Boudewijn Kool
Film 2 nd trimestre	Les pionniers du cinéma	
Film 3 ^{ème} trimestre	Ernest et Célestine Stéphane Aubier	Le passager Abbas Kiarostami

Les déplacements au **Ciné 220 de Brétigny sur Orge** se feront en train. La première projection aura lieu le jeudi 27 et le vendredi 28 novembre à 9h00. La programmation des deux autres séances n'est pas connue à ce jour. Les parents seront informés par le biais du cahier de correspondance. Le financement (transport et billet de cinéma) sera assuré par la coopérative scolaire.

Rappel : Le choix des films est effectué par un comité départemental et, cette année, les enseignants pré visionneront tous les films.

Comme tous les autres enseignements, il s'agit d'une activité obligatoire qui a lieu sur le temps scolaire. Les parents ne peuvent donc pas en dispenser leur(s) enfant(s).

- Chorales : Les séances d'apprentissage des chants commenceront en janvier 2015. Il y aura trois chorales dans l'école :
 - Chorale n°1 : CP A, CP B, CP-CE1 et CE1 A
 - Chorale n°2 : CE1 B, CE2 A, CE2 B, CE2 C
 - Chorale n° 3 : CE2-CM1, CM1 A, CM1 B, CM2 A et CM2.

Il y aura un spectacle interclasses en fin d'année scolaire.

- La grande lessive : Elle sera organisée le vendredi 26 juin 2015.

4. Organisation du temps scolaire.

- Horaires des cours :
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h45 et 14h00 à 16h00
 - Mercredi : 8h30 à 11h30
- Accueil des enfants dans les classes de 8h20 à 8h30.
- Récréation : de 10h00 à 10h15 et de 15h00 à 15h15.
- APC : Les lundis, mardis et jeudis de 11h45 à 12h15.

5. Enseignement des langues vivantes.

La mise en place d'échanges de service permet l'enseignement de l'anglais à tous les élèves de l'école :

- Classes du cycle 2 : L'enseignant de la classe

- CE2 A : Mme Serra
- CE2 B : Mme Serra
- CE2 C : Mme Chartrain
- CE2-CM1 : Mme Langlois
- CM1 A : Mme Chartrain
- CM1 B : Mme Chevalier
- CM2 A : Mme Lucas
- CM2 B : M. Ozanne

6. Règlement intérieur de l'école.

Modification du document de travail :

- Article 11 : Rayer « Adultes » - ligne 9
- Article 22 : suppression du paragraphe 2 « le maître ... scolaire »

Le règlement intérieur 2014-2015 est approuvé par le conseil d'école. Il sera mis en ligne sur le site de l'école. Les parents en valideront la lecture par la signature d'un mot dans les cahiers de correspondances.

La charte informatique de l'école est annexée au règlement intérieur.

Les enseignants invitent les parents à en prendre connaissance avant de signer l'accusée de réception dans les cahiers de correspondance ! Deux points sont encore sensibles : Le vernis à ongle et la hauteur des talons.

7. Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Le PPMS de l'école est à jour. L'exercice de validation (Confinement) a eu lieu le jeudi 16 octobre 2014.

Les exercices de sécurité trimestriels ont eu lieu le lundi 6 octobre 2014 pour le bâtiment 1 et le mardi 7 octobre 2014 pour le bâtiment 2:

- Temps d'évacuation du bâtiment 1 : 1 min 52 s.
- Temps d'évacuation du bâtiment 2 : 51 s.

8. Santé scolaire.

Le Dr Henriot (Médecin scolaire) est joignable au collège de Marolles.

Il y a actuellement 17 PAI dans l'école. Mr Ravaud rappelle que les PAI sont établis à la demande des familles et que ce sont les parents qui doivent désormais vérifier les dates de validités des médicaments fournis à l'école.

Il y a une visite médicale pour tous les élèves de CE2. Les parents fournissent le carnet de santé et l'infirmière scolaire fait passer un bilan auditif et visuel. Elle remplit également un questionnaire de santé. Cette visite se déroule à l'école sans la présence des parents. Les parents reçoivent un compte-rendu de visite et sont tenus de prendre en compte les problèmes de santé ou de vaccination détectés.

Cette année, les visites médicales auront lieu du 20 novembre aux vacances de décembre.

9. Point sur les demandes de travaux.

Au nom de l'équipe enseignante, Mr Ravaud remercie la Municipalité pour les réponses aux demandes de travaux et pour l'entretien régulier des locaux de l'école. Le maintien des budgets permet à l'école de s'équiper de matériels permettant d'enseigner dans de très bonnes conditions.

Cependant, dans la salle informatique, il y a en moyenne quatre ordinateurs inutilisables. Ces pannes n'en permettent pas une utilisation optimale pour les classes à gros effectifs. Plusieurs

demandes de réparation ont été faites auprès de la société qui assure la maintenance de la salle, en vain. Par contre, la connexion à internet a été rétablie et fonctionne correctement.

Pour information, cela a pris une demi-journée pour faire les mises à jour de tous les postes.

10. Photographie scolaire: Mardi 09 décembre 2014. Cette année encore, un tarif dégressif va être mis en place. Le photographe sera présent toute la journée et les enfants pourront avoir une tenue de sport de rechange dans un sac le jour de la photo.

Afin de réduire le coût pour les familles, nous aurons la même pochette que la maternelle Vivier.

11. Coopérative scolaire : Mme Bailly prend en charge la coopérative scolaire pour une durée de deux ans. Mr Ravaud remercie Mme Augusto de s'en être occupée ces deux dernières années.

Un bilan annuel sera fait lors du conseil école de juin.

Cette année, la coopérative scolaire générale prendra en charge le coût des transports et des billets de cinéma du dispositif « Ecole et cinéma ».

D'autre part, la coopérative scolaire générale offrira à toutes les classes un spectacle pédagogique audiovisuel interactif le jeudi 12 mars et le vendredi 13 mars 2015. Liste des thèmes retenus :

- CP et CE1: Il était une fois... La forêt.
- CE2 et CM1 : Les arts... toute une histoire.
- CM2 : Les sources d'énergie d'hier et de demain.

Question des représentants des parents d'élèves

Questions école

12. Est-ce qu'il y aura des classes transplantées cette année?

Il n'y aura pas de classes transplantées cette année.

13. Quelles sont les sorties prévues cette année?

Comme indiqué précédemment, toutes les classes iront visiter le musée de la Grande Guerre à Meaux.

Dans le cadre de l'USEP, chaque classe participera à au moins deux rencontres sportives.

Les autres sorties ne sont pas encore connues à ce jour et les parents seront informés, en temps et en heure, par le biais des cahiers de correspondance.

Toutes les classes bénéficieront d'interventions en Arts plastiques financées avec le budget sortie scolaire 2014 de la mairie. Coût d'une demi-journée : 200 €. Chaque enseignant a choisi son thème ou la technique artistique.

14. Quelles idées propose le corps enseignant pour baisser le poids des cartables ? (enfant de 22kg avec sur le dos un sac de 3,5 kg alors qu'il est préconisé par les professionnels de santé un poids allant jusqu'à 10% du poids de l'enfant)

Rappel du matériel devant se trouver dans les cartables :

- Cahier de texte ou agenda.
- Cahier de correspondance.

- Cahier de devoirs ou de lecture.
- Eventuellement un livre.

Il n'est pas nécessaire de transporter toute sa case tous les jours !

Les enseignants déconseillent vivement les cartables à roulettes qui sont déjà très lourds même vides. Cela sera noté dans la liste de fournitures pour la prochaine année scolaire.

Les parents sont invités à vérifier régulièrement le contenu des cartables (sacs de billes, classeur d'images...) en en retirer tout ce qui n'est pas utile à l'école !

Parents : Pourrait-on prévoir un site sur lequel le cahier de textes sera noté?

Cela n'est pas possible car l'école, contrairement au collège, ne dispose pas d'un site qui le permettrait et les enseignants n'ont pas accès à internet dans leur classe.

15. Où en est le programme d'égalité garçon/fille?

Après une première année pionnière avec les "ABCD de l'Égalité" et sur la base de l'évaluation fournie par l'inspection générale de l'Éducation nationale, le gouvernement a décidé d'engager un plan d'action ambitieux pour l'égalité filles-garçons à l'école.

- La formation à l'égalité filles-garçons pour les enseignants et cadres de l'éducation nationale sera généralisée.
- Des séquences pédagogiques enrichies seront préparées pour les enseignants à partir d'outils rénovés et simplifiés.
- L'égalité entre les filles et les garçons sera inscrite dans les projets d'école et d'établissement.

16. Avec les changements de gouvernement et la ligne Azur (site de lutte contre l'homophobie) qui a été reconnue par le Conseil d'Etat comme ne respectant pas les principes «de neutralité du service public et de la liberté de conscience», quelles sont les dernières consignes? Des intervenants extérieurs viendront-ils dans ce cadre-là ou un autre?

C'est un dispositif qui ne concerne pas l'école élémentaire et qui est mis en place à partir du collège.

17. Les nouveaux rythmes scolaires ont-ils eu déjà un impact constaté par les enseignants sur les enfants (attention, fatigabilité, ...) ?

Les parents constatent une grande fatigabilité des enfants dès la journée du jeudi. De même, avec l'école le mercredi matin, il faut intégrer les devoirs du mardi soir qu'il était possible de différer, l'an dernier au mercredi.

A ce jour, aucun bilan ni aucune remontée n'a été demandée aux enseignants. Cela avait été prévu par la mairie en cours d'année scolaire.

18. Des parents ont demandé à ce que les enseignants soient vigilants à ne pas utiliser leur téléphone portable en classe.

L'utilisation des téléphones portables reste anecdotique et ne gêne en rien le travail pédagogique des enseignants. C'est un outil de travail et de communication personnel et professionnel. Comme les parents, sommes joignables sur notre lieu de travail...

Les téléphones portables servent aussi à appeler les parents... même si les enseignants en assument le coût.

Mr Ravaud demande aux parents élus de filtrer ce genre de questions qui ne paraîtront plus à l'ordre du jour des conseils d'école. Ces points peuvent être traités directement avec les enseignants.

Questions mairie

19. Comment se fait-il que 3 heures de garderie (16h-19h) soient plus chères qu'une demi-journée de centre repas compris ?

La mairie n'a pas voulu revoir l'ensemble des tarifs du service enfance et du centre de loisirs. Il aurait fallu retoucher à tous les tarifs municipaux. La CAF préconise une tarification à l'heure, ce qui n'a pas été mis en place à Marolles. La municipalité a opté pour une tarification à la ½ heure moins pénalisante pour les familles.

La mairie note une baisse de recettes sur les mois de septembre. Vérification faite après les facturations de septembre et octobre, à effectifs constants, la commune enregistre une baisse de recettes de 5% sur septembre et de 8% pour octobre, et ce, malgré la hausse de 2% de l'ensemble des tarifs périscolaires applicable au 1^{er} octobre.

Les parents, eux, notent une augmentation des tarifs de 25% en moyenne. Cette augmentation peut aller jusqu'à 50% pour les enfants qui fréquentent tous les services municipaux.

20. Pourquoi le prix de la ½ h de surveillance du mercredi midi est-il le même que celui appliqué le soir alors que le soir un goûter est compris ainsi que des activités. Pourrait-il y avoir un autre tarif pour ce moment ?

Le goûter est gratuit et est pris en charge par la mairie. Pour ne pas pénaliser les familles, la mairie a souhaité maintenir un coût à taux égal pour l'ensemble des prestations.

Ce goûter est –il nécessaire ? Pourquoi ne en pas répercuter le prix sur les tarifs et diminuer le coût du mercredi ?

Il a paru préférable pendant la demi-heure d'offrir un goûter aux enfants, plutôt que de les garder dans la cour.

21. Quelles seront les NAP pour les prochaines périodes? Des NAP culturelles sont-elles envisagées?

Les NAP sont proposées annuellement pour que l'ensemble des élèves profitent de toutes les activités proposées. La musique et la bibliothèque sont des activités culturelles qui continueront d'être proposées.

Afin d'améliorer la communication entre l'interclasse, les services de garderie et les parents, un mot sera distribué aux familles. Toutes ces informations sont d'ores et déjà disponibles sur le panneau d'affichage de l'école. Les parents demandent que ces informations paraissent également sur le site internet de la ville.

22. Quelles sont les dépenses liées aux changements des rythmes scolaires ?

Il y a trois lignes budgétaires principales :

- Investissements : achat de matériel tel que des réfrigérateurs, tablettes...
- Fonctionnement : Dépenses d'entretien et de nettoyage des locaux. L'entretien et le nettoyage de l'école sera confié à une entreprise extérieure sans diminution du nombre de personnel municipal.
- Frais de personnel : pour assurer la mise en place des NAP, la mairie fait appel à trois ou quatre vacataires, à temps partiel, en fonction du nombre d'enfants. Un animateur a été embauché avec un contrat titulaire dans la fonction publique.

Mr Machut précise que la ville de Marolles est la seule à avoir mis en place un service d'accompagnement aux activités associatives, musique sport, danse, tennis, pour les 3 écoles : 160 enfants par semaine.

Parents : Quels sont les sommes exactes liées aux nouveaux rythmes scolaires

Mairie : L'aide de l'état est de 50€ par enfant par an, ce qui représente 0.36€ par journée complète d'école et par enfant à Marolles. Le budget par enfant est estimé entre 150 à 200 € pour la commune de Marolles.

Parents : Pourquoi ne pas regrouper tous les élèves au centre de loisirs à 16h00 pour économiser le coût de l'entretien de la salle de restaurant.

Mairie : Il n'est pas possible de gérer les enfants qui partent à 16h30 et ceux qui restent pour les activités. De plus le temps de trajet entre l'école et le centre, ne permettrait pas aux enfants de prendre un goûter dans des conditions confortables et aux parents de pourvoir les récupérer à 16H30.

Parents : Pourquoi ne pas supprimer tout simplement le goûter afin de réduire le surcoût occasionné.

Mairie : Mr Machut prend note de cette remarque.

23. A quoi sert l'argent versé par l'Etat pour les NAP au vue de l'augmentation des tarifs garderie ?

Voir points précédents.

24. Qui est responsable des enfants entre 8h20 et 8h30 quand l'enfant est à la garderie du matin? Enseignants où animateurs? Si ce sont les enseignants pourquoi payons-nous la garderie jusqu'à 8h30 ?

Au niveau des responsabilités, il y a un flou entre l'éducation nationale qui prend en charge les enfants à partir 8h20 et la mairie. Les syndicats d'enseignants sont actuellement en train de se pencher sur ce problème.

A Marolles, la mairie est responsables des enfants jusqu'à 8h30. Concernant la facturation, les parents paient la demi-heure donc cela ne change pas le coût.

25. Au dernier conseil d'école, il avait été mentionné la possibilité de mettre des plots électriques à l'entrée du parking de la RPA afin d'éviter les abus des parents sur la dépose des enfants et le passage fréquent de voitures, qu'en est-il ?

La mairie n'envisage pas d'installer des plots électriques à l'entrée du parking de la RPA. Le coût en est trop élevé.

Parents : serait-il possible de mettre une barrière mobile aux horaires de l'école pour faire respecter l'arrêté municipal ?

Mairie : C'est également difficile à mettre en place. La RPA est une résidence pour personnes âgées et l'entrée doit rester libre pour les visiteurs, le personnel médical et paramédical qui empruntent cette voie.

26. Combien coûte la prestation pour le goûter ?

Le goûter coûte 2€ dont 0.64€ pour les denrées.

27. Combien d'enfants sont concernés par les NAP? Pourquoi les NAP ne sont-elles pas proposées sur le temps de la pause méridienne ?

L'une des premières propositions envisagées plaçait les NAP sur le temps de midi avec un allongement significatif de la pause méridienne. Cette proposition a été rejetée par la majorité des Parents. La solution actuelle permet à tous les enfants de bénéficier d'un quart d'heure supplémentaire pour déjeuner.

Il y a une moyenne de soixante enfants inscrits au centre de loisirs. Quatorze enfants ont accès au

NAP le lundi (une activité proposée) et vingt-huit enfants le mardi, le jeudi et le vendredi (deux activités proposées).

Parents : Avec la réforme, il était question d'ouverture culturelle, de théâtre...

Mairie : des activités culturelles sont proposées mais les parents ne le savent pas forcément. Il faudrait que ces activités soient affichées où transmises aux parents.

Parents : Pourquoi certaines activités ont disparu ?

Mairie : Elles ont été remplacées par de nouvelles activités. Il y a un renouvellement annuel des ateliers.

En fin d'année scolaire 2013-2014, un petit livret faisant le bilan de toutes les actions réalisées a été distribué aux familles.

28. Combien ont coûté les tablettes et les logiciels de gestion du périscolaire ? Plusieurs parents se sont plaints d'être arrivés à l'heure mais comme il faisait la queue pour récupérer leurs enfants ils se sont trouvés avec une demi-heure de facturée en plus. Quelle solution pouvez-vous apporter à ce problème d'organisation ?

Normalement, le pontage doit se faire au moment du départ des enfants. A Marolles, pour plus de souplesse, la mairie a décidé de le faire à l'arrivée des parents. Les animateurs sont vigilants, ils ont eu des consignes. Il y a eu quelques dysfonctionnements au début. Tout est maintenant rentré dans l'ordre.

Concernant le prix des tablettes, chacun peut consulter le bilan financier municipal annuel. Ce matériel est un moyen donné aux animateurs pour travailler efficacement. Cela permet entre autre d'éviter toute contestation sur les horaires de présence des enfants.

29. Comment se passe la transmission entre enseignants et animateurs quand un changement concernant le périscolaire est prévu par la famille alors que l'enfant est inscrit ? Comment faut-il le signaler ? Par un mot sur papier libre où par un mot sur le cahier de correspondance ? A qui faut-il l'adresser ?

Un document expliquant la marche à suivre a été distribué à tous les parents. Il suffit de l'appliquer. Les enseignants ne font plus de changement sur les listings mairie. Il faut contacter directement la mairie.

30. Est-il prévu des activités pendant la pause méridienne comme l'année dernière (décopatch, tricotin,...) ?

Le service animation a toujours organisé des activités sur les temps libres et pendant la pause méridienne ou différents ateliers sont proposés tels que : « Double Dutch, bibliothèque, jeux de société, Cup Song, tournoi de foot, carton à broder, jeux extérieurs... »

Le programme des activités sera transmis aux familles.

La séance est levée à 20h40.

Prochains conseils d'école le vendredi 20 mars 2015 et le vendredi 12 juin 2015 à 18h00.

J. RAVAUD
Directeur de l'école